

M. HACKETT: Je consens, pour ma part, à accepter votre proposition, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Considérez ceci comme motion et prenez une décision: que le Comité siège cet après-midi à 2 h. 30.

M. HANSELL: C'est trop tôt, cela ne nous donne qu'une heure et demie.

Le PRÉSIDENT: On dit que c'est trop tôt: mettons 3 heures dans ce cas.

M. ROSS (*St. Paul's*): C'est très bien.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas que je le veuille, là n'est pas la question. A 3 heures cet après-midi. La proposition est sous forme de motion: ou peut la discuter. Que ceux qui appuient la proposition de tenir séance à 3 heures cet après-midi lèvent la main. Ceux qui sont contre la proposition?

La motion est rejetée.

La motion étant rejetée, nous ne siégerons pas à trois heures cet après-midi.

M. HANSELL: Puis-je maintenant poser mes questions?

Le PRÉSIDENT: Je ferai la proposition sous une autre forme: que le Comité termine ses séances, sauf les séances à huis clos, à 1 heure aujourd'hui.

M. BEAUDOIN: S'il y a d'autres questions à poser et que nous ayons quelques instants maintenant, je n'y vois pas d'inconvénient. Nous pourrions siéger jusqu'à 1 heure 15 s'il le faut.

Le PRÉSIDENT: On propose que nous terminions à 1 heure 15.

M. HACKETT: Monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT: La proposition est semblable à une simple motion, vous savez

M. HACKETT: Je sais, mais nous avons des heures fixes pour nos séances et je ne crois pas qu'il soit juste de renoncer à cet usage. Je ne vois aucune raison de ne pas ajourner la séance à 1 heure comme d'ordinaire.

Le PRÉSIDENT: La proposition que je fais, sur laquelle vous devez vous prononcer, porte que les séances publiques du Comité seront terminées à 1 heure aujourd'hui. Veut-on la discuter?

Des VOIX: Adoptée.

M. HACKETT: Non.

Le PRÉSIDENT: Bien. Pas de discussion. Qui est pour? Qui est contre?

La motion est adoptée.

M. HACKETT: Je veux dire, monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT: Je crois que quelqu'un devrait rendre la mesure régulière en en faisant une motion.

M. HACKETT: Monsieur le président, je veux souligner ici . . .

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs, M. Hackett a la parole.

M. HACKETT: Monsieur le président, je veux souligner ici que le Comité a été averti que l'un de ses membres qui s'est révélé très assidu aux séances a été forcé de s'absenter quelques instants. Il a des questions à poser et il serait regrettable, je pense, qu'on ne lui permette pas de les poser. Il a préparé ses questions. Nous sommes arrivés au moment de l'ajournement, à l'heure où nous avons coutume de suspendre la séance au cours de la session; lui refuser le privilège de poser ses questions ne tient pas au meilleur esprit, n'est pas conforme à l'esprit qui a présidé aux séances de ces dernières semaines. Je pense que, si on le faisait, ce serait terminer notre session sur une note discordante.

M. BEAUDOIN: Monsieur le président, je pense que M. Hackett aurait dû faire ses observations avant que la motion soit mise aux voix.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison. Peut-être ai-je été trop large en n'invoquant pas le règlement à son égard.

M. HACKETT: On ne m'a pas donné l'occasion de les faire avant.